



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 108 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 22 décembre 2015, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Suite à nos lettres précédentes, en particulier la lettre publiée sous la cote S/2015/933, et vu la poursuite des attaques menées par la prétendue coalition internationale, dirigée par les États-Unis, contre les installations pétrolières et gazières et les infrastructures économiques de la Syrie, au prétexte de cibler l'organisation terroriste Daech, nous réaffirmons que ces attaques violent la souveraineté de la Syrie. Le mardi 8 décembre 2015, des avions de la coalition ont bombardé le terminal pétrolier de Koubeiba, qui appartient à Kawkab Petroleum Company, dans le gouvernorat de Hassaké. L'attaque a détruit deux réservoirs de traitement du pétrole de 5 000 mètres cubes chacun, six cuves de stockage de pétrole de 1 000 mètres cubes chacune, les bâtiments et systèmes de contrôle du terminal et le camp de l'entreprise chinoise qui avait construit le terminal.

Le même jour, « l'aviation de la coalition » a également bombardé le bâtiment administratif et le bâtiment de contrôle du terminal gazier de Markada de la Compagnie syrienne du gaz, terminal de traitement du gaz brut où il n'y a pas de pétrole susceptible d'être volé, si bien que son bombardement est injustifié.

Le dimanche 13 décembre 2015, « l'aviation de la coalition » a pris pour cible le gazoduc Qatar 24, qui approvisionne une centrale électrique sur le champ pétrolier d'Omar, ce qui a interrompu l'approvisionnement en gaz de l'usine de gaz de Deir el-Zor, qui par conséquent a été mise hors service.

Ces attaques menées par la prétendue coalition internationale ont été précédées par une série d'attaques qui ont causé des pertes économiques et des dommages matériels considérables, chiffrés à des centaines de millions de dollars. Certaines de ces attaques sont énumérées ci-après :

- Le 30 octobre 2015, raid contre le terminal de collecte de pétrole sur le champ d'Omar, dans le gouvernorat de Deir el-Zor;



- Le 3 novembre 2015, raid contre les champs d'Omar, de Tanak et de Jaydou dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 4 novembre 2015, raid contre le périmètre du champ d'Omar dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 30 novembre 2015, raid contre le champ de Tanak dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 8 novembre 2015, raid contre le puits n° 136 d'Abou Hardan et les puits n°s 106, 108 et 120 de Barghuth dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 9 novembre 2015, raid contre des sites appartenant à Al-Furat Petroleum Company dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 9 novembre 2015, raid contre huit pompes-relais, ainsi que les volucompteurs et du matériel auxiliaire au terminal principal de Jafra dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 9 novembre 2015, raid contre l'usine de gaz d'Omar, le principal point de collecte de pétrole sur le champ d'Omar, le poste de collecte GSA près de l'usine de gaz d'Omar et le poste de collecte GSB dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 14 novembre 2015, raid contre des sites sur le champ d'Omar dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 15 novembre 2015, raid contre le garage du terminal de Jafra dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 17 novembre 2015, raid contre les champs d'Omar, de Malih, de Sayjan et d'Azraq dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 19 novembre 2015, raid contre des sites sur le terminal de Jafra dans le gouvernorat de Deir el-Zor;
- Le 19 novembre 2015, raid contre le champ de Taym dans le gouvernorat de Deir el-Zor, qui a provoqué un incendie;
- Les 5 et 6 novembre 2015, raids contre les principaux terminaux des champs de Taym et Ward et les puits de pétrole sur le champ d'Omar dans le gouvernorat de Deir el-Zor, qui ont incendié certains puits.

Les avions de la coalition que dirigent les États-Unis ont effectué des dizaines d'attaques contre les installations économiques syriennes au lieu de s'attaquer à Daech et aux véhicules de ce groupe qui transportent le pétrole syrien volé jusqu'en Turquie. Aucune information à ce sujet n'a été communiquée à l'Organisation des Nations Unies comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Vous trouverez en annexe à la présente lettre une liste des installations pétrolières que les avions des États-Unis ont bombardées au cours de la période allant du 30 octobre au 15 novembre 2015 dans le cadre de cette guerre menée contre la Syrie.

À ce propos, nous faisons observer que les groupes terroristes armés qui volent le pétrole syrien et le vendent illégalement en empruntant des filières turques ne le volent pas directement aux terminaux mais à des points situés à proximité des puits de pétrole sur l'ensemble des champs pétroliers syriens.

Les bombardements effectués par l'« aviation de la coalition internationale » contre les installations et les infrastructures économiques et les mesures coercitives unilatérales imposées par certains pays à l'encontre du peuple syrien aggravent les difficultés que connaît la Syrie.

Compte tenu de la destruction délibérée des installations pétrolières et économiques du pays, la Syrie se réserve le droit, en vertu du droit international, d'exiger des États membres de la coalition américaine une indemnisation pour les dommages qu'ils ont causés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

Annexe aux lettres identiques datées du 22 décembre 2015 adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

<i>Entreprise</i>	<i>Gouvernorat</i>	<i>Date de l'attaque</i>	<i>Description de l'attaque</i>	<i>Lieu de l'attaque</i>	<i>Dommages causés par l'attaque</i>
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	30 octobre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du terminal de collecte de pétrole sur le champ d'Omar	Champ d'Omar	<ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir de collecte de pétrole d'une capacité de 30 000 barils a été touché et a complètement brûlé. • Les compresseurs d'air et les pompes-relais ont été bombardés et complètement détruits (ils avaient déjà été bombardés). • La centrale électrique a été touchée par des éclats, qui ont brisé les vitres et causé des dégâts structurels.
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	3 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition de sites sur les champs d'Al-Furat Petroleum	Champs d'Omar, de Tanak et de Jaydou	<ul style="list-style-type: none"> • La principale unité de traitement de l'eau et les collecteurs d'injection d'eau sur le champ d'Omar ont été bombardés, ce qui a endommagé les tuyaux et certaines valves. Ce site avait déjà été bombardé. • Sur le champ d'Omar, un garage dans la zone des entrepôts près du bâtiment de stockage des produits chimiques a été bombardé, ce qui a complètement détruit les entrepôts de produits chimiques et de barils de pétrole. Les débris éparpillés par l'explosion ont percé les unités d'injection de produits chimiques.

Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	3 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition de sites sur le périmètre du champ d'Omar	Pourtour du champ d'Omar	<ul style="list-style-type: none"> • La cour de l'ancien garage a été bombardée, ce qui a endommagé des grues et de vieux camions-citernes. • Les points où le pétrole est volé sur les champs de Tanak et de Jidu ont été bombardés. <p>Les sites ci-après sur le champ de Tanak ont été bombardés : Barghuth, Abu Ra'sayn, Abu Hardan et Malih.</p>
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	4 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du champ d'Omar	Champ d'Omar	<p>Les sites ci-après ont été bombardés : les entrepôts de lubrifiants et de produits chimiques et le point de rassemblement des véhicules dans la cour du garage. Ces sites avaient déjà été bombardés.</p>
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	8 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du champ de Tanak	Champ de Tanak	<ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir-relais a été bombardé, ce qui a provoqué une explosion et un incendie. • Les pompes-relais pour le pétrole ont été détruites. • Les pompes-relais auxiliaires ont été détruites. • Le système de raccordement de ces pompes-relais a été détruit. • Les sites des puits sur le périmètre du champ de Tanak ont été bombardés. • Deux réservoirs utilisés pour stocker l'eau injectée dans les puits ont été détruits.

Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	8 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du puit n° 136 d'Abu Hardan et des puits n°s 102, 106 et 108 de Barghuth	Champs d'Al-Furat Petroleum Company	<ul style="list-style-type: none"> • Le collecteur de pétrole a été détruit. • Le collecteur de gaz a été détruit. • Des dégâts généralisés ont été causés au terminal par la projection de débris lors du bombardement. • Trois pompes d'injection de 200 bars ont été détruites. <p>Le puits n° 136 d'Abu Hardan 136 a été incendié. L'incendie a été éteint le 10 novembre 2015.</p>
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	9 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition de sites dans le gouvernorat de Deir el-Zor	Sites d'Al-Furat Petroleum Company	<ul style="list-style-type: none"> • Le gazoduc reliant l'usine de Deir el-Zor et le terminal de Jafra a été bombardé. • La zone de chargement du condenseur sur le champ d'Izbah a été bombardée, incendiant les réservoirs de collecte de pétrole n°s 112, 113 et 114 et mettant hors service le terminal. • Le principal terminal de Tanak a été bombardé.
Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	9 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition de huit pompes relais ainsi que des volucompteurs et du matériel auxiliaire au terminal principal de Jafra	Terminal de Jafra	Huit pompes-relais ont été complètement détruites.

Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	9 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du remblai de terre qui entoure le puits n° 116 de Jafra	Champ de Jafra	Le remblai de terre a été endommagé.
General Company for Phosphate and Mines	Homs	10 novembre 2015	Bombardement par des avions non identifiés des mines de phosphate orientales	Mines de phosphate orientales	Des parties des installations de fabrication ainsi que la blanchisserie et les logements ont été touchées.
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	12 novembre 2015	Bombardement par des avions de la prétendue coalition des sites indiqués ci-après dans le champ d'Omar : L'usine de gaz d'Omar Le terminal de collecte principal du champ d'Omar Le poste de collecte GSA, à proximité de l'usine de gaz d'Omar Le poste de collecte GSB	Champ d'Omar	Usine de gaz d'Omar : <ul style="list-style-type: none"> • Des pièces du compresseur de réfrigération K203B ont été endommagées; compresseur de réfrigération K203C a été complètement détruit; les échangeurs thermiques 627 à 929 ont été gravement endommagés. • Les panneaux de contrôle du compresseur de réfrigération ont été complètement détruits. • La conduite d'approvisionnement des compresseurs de sortie a été partiellement endommagée. • Les câbles d'alimentation de l'unité solaire de l'usine ont été partiellement endommagés. • Le puits n° 502, d'une capacité de 50 000 barils, au principal terminal de collecte de pétrole, a été complètement détruit dans un incendie. • Le réservoir d'eau auxiliaire n° 403 a subi des perforations et autres dommages importants.

Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	14 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du périmètre du puits n° 116 de Jafra	Champ de Jafra	<ul style="list-style-type: none"> • La pompe d'injection d'eau n° 36104 auxiliaire utilisée avec la pompe de 200 bars a été complètement détruite. • Le poste de collecte de pétrole GSA a subi des dommages partiels au niveau des séparateurs 105, 106 et 107 (percés) et du séparateur à haute pression n° 103. • Les séparateurs entre les tuyaux ont été complètement détruits. • Aucun dommage au poste de collecte de pétrole GSB • Le bombardement à proximité du principal terminal de collecte sur le champ d'Omar a détruit deux remorques. • Les sites des puits sur le champ de Shahil ont été bombardés, mais il n'y a pas eu d'incendies.
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	14 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition de sites sur le champ d'Omar	Champ d'Omar	L'auvent d'un garage, ainsi que le revêtement et les emplacements de stationnement, ont été bombardés et détruits.
Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	15 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du garage au terminal de Jafra	Champ de Jafra	–
Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	15 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du périmètre du puits n° 104 de Jafra, juste au-delà du remblai de terre du puits	Champ de Jafra	–

Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	15 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition du périmètre du puits n° 116 de Jafra, juste au-delà du remblai de terre du puits	Champ de Jafra	–
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	17 novembre 2015	Bombardement par les forces de la prétendue coalition des sites de la compagnie dans le gouvernorat de Deir el-Zor	Champs d'Omar, de Malih, de Sayjan et d'Azraq	<ul style="list-style-type: none"> • Les postes GSC, GAB et GSA ont été attaqués, ce qui a causé des dommages à certaines cuves de collecte de pétrole sur ces sites et provoqué un incendie qui a duré pendant trois heures avant d'être éteint. • Les points de collecte de pétrole sur les champs de Malih, Sayjan et Azraq ont été attaqués.
Deir el-Zor Petroleum Company	Deir el-Zor	19 novembre 2015	Bombardement par des avions de la prétendue coalition de sites au terminal de Jafra	Terminal de Jafra	<ul style="list-style-type: none"> • La salle de contrôle a été bombardée, ce qui a détruit en partie sa structure et son contenu, notamment les panneaux électriques et les câbles, ainsi que leurs supports. • Le réservoir de traitement d'eau de production n° 601 a été bombardé et complètement détruit, y compris tous les tuyaux de raccordement, pompes et matériels auxiliaires. • Les tuyaux dans le secteur du séparateur ont été bombardés, ce qui a endommagé tous les tuyaux et leurs plateformes. • La zone de stockage derrière l'entrepôt a été bombardée, ce qui a détruit l'auvent et les matières qui se trouvaient là.

Al-Furat Petroleum
Company

Deir el-Zor

20 novembre 2015

Bombardement par les forces de la prétendue coalition du champ pétrolier de Taym dans le gouvernorat de Deir el-Zor, provoquant des incendies qui ont duré deux heures

Champ de Taym

Les dommages seront évalués ultérieurement.

Deir el-Zor Petroleum
Company

Deir el-Zor

22 novembre 2015

Bombardement par des avions de la prétendue coalition des cuves de drainage en ciment au terminal de Jafra

–

Les réservoirs, ainsi que les couvertures métalliques et les pompes dont ils étaient équipés, ont été détruits. Le pétrole qui restait dans les réservoirs a pris feu.